

## ZOOM

### RE 2020 Tertiaire : le décret est paru !

Un décret relatif à la **Réglementation Environnementale 2020 (RE2020)** dans les bâtiments tertiaires est paru au Journal officiel le 3 mars. Il s'appliquera "aux constructions de bâtiments ou parties de bâtiments de bureaux, ou d'enseignement primaire ou secondaire" dont le permis de construire sera déposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avant d'être étendu aux "extensions de ces constructions et aux constructions provisoires" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le décret définit les "niveaux d'exigence de performance énergétique et environnementale" que devront respecter les bâtiments concernés, selon 3 leviers : **sobriété énergétique, conception et construction bas carbone, réaction du bâtiment aux fortes chaleurs.**

Cinq exigences de résultats devront être respectées dont la première s'applique au **besoin bioclimatique (bbio)** qui mesure la performance thermique du bâtiment, indépendamment des systèmes énergétiques installés. Les autres exigences visent à **limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux matériaux et à l'énergie, à restreindre la consommation d'énergie primaire, et à respecter les critères en matière de confort d'été.**

► Téléchargez le [décret n° 2022-305 du 1er mars 2022](#) (source : JO du 3/03/2022)

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) - 3/03/22

## > ECONOMIE

En février, l'envolée des coûts de l'énergie ont entraîné une **augmentation du taux d'inflation de 3,6 % sur 12 mois glissants** (2,9 % en janvier), un niveau supérieur aux prévisions de l'**Insee** qui envisageait début février une hausse des prix à la consommation de 3 % à 3,5 % à fin juin. Il s'agit de la plus forte progression des prix à la consommation enregistrée depuis mi-2008. La tendance inflationniste se généralise. Sur un an, **les prix de l'énergie ont progressé de 21 %**, ceux de l'alimentation ont augmenté de 1,9 % et les prix des produits manufacturés et des services de 2,2 %. D'après **Charlotte de Montpellier, économiste chez ING** " *hormis les prix de l'énergie, l'inflation reste raisonnable en France à l'heure actuelle et en ligne avec l'objectif de la BCE* ". Toutefois, l'entrée en guerre de la Russie en Ukraine risque de faire flamber davantage les prix. Les cours du blé, de l'aluminium ont bondi, ceux du gaz s'emballent, le pétrole s'envole au-dessus de 100 \$ le baril. " *En cas de non-résolution rapide des tensions, le risque est celui d'une réduction de la croissance et d'un taux d'inflation durablement plus élevé* ", alerte **Philippe Waechter, chef économiste chez Ostrum Asset Management**.

> [Les Echos](#) – 25/02/22

L'**Agence Française Anticorruption (AFA)**, en partenariat avec la **Fédération Française du Bâtiment** et la **Fédération Nationale des Travaux publics** a élaboré un **guide** pour accompagner les entreprises dans la conception et le déploiement d'un **dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence**. Il vise plus particulièrement les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 100 M€, employant plus de 500 salariés. L'AFA souligne l'importance de **l'engagement de l'instance dirigeante** d'une entreprise qui doit " *veiller à ce que soit déployé un dispositif adapté au profil de risque de l'entreprise* ". Elle insiste également sur la nécessité de **s'assurer de l'intégrité des tiers, notamment des sous-traitants** et délivre quelques conseils pour les évaluer. Pour lutter contre la corruption, elle rappelle les principes méthodologiques déclinés en 3 volets : "**prévenir, détecter et remédier**". De nombreux exemples liés à la jurisprudence et aux bonnes pratiques observées dans le BTP illustrent le guide.

► Téléchargez le [Guide de l'AFA](#) (source : <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr>)

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 23/02/22

La **Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)** a réalisé une **étude** sur les **conséquences fiscales du développement de la mobilité électrique**. Entre 2013 et 2020, le coût des dispositifs d'aide à l'achat (bonus écologique, prime à la conversion...) se chiffre à 1,7 Md €. Les aides à l'installation de bornes de recharge représentent quant à elles 268 à 300 M€ entre 2014 et 2023. La réduction du parc automobile thermique en circulation devrait entraîner une diminution des recettes fiscales (TICPE, TVA) issues de la consommation de carburant de près de 20 Mds €/ an. **En 2030, le manque à gagner annuel s'évalue entre 9 et 12 Mds€**. Pour compenser et adapter la fiscalité, les auteurs envisagent une **hausse des taxes sur l'électricité**. Celle-ci serait supportée soit par les conducteurs de véhicules électriques (provoquant un renchérissement des coûts de 30 %), soit par " *l'ensemble du secteur résidentiel* ".

► Téléchargez la [synthèse](#) et l'[étude](#) " *Le soutien à l'électromobilité par la puissance publique* " / FNAUT (source : <https://www.fnaut.fr>)

> [Contexte](#) – 22/02/22

**Le groupe Casino** s'associe à **l'entreprise britannique Ocado**, spécialisée dans la **robotisation des entrepôts** pour commercialiser ces technologies en France. L'offre de services de la nouvelle coentreprise inclut le montage du projet pour la construction et l'implantation des entrepôts ainsi que la gestion des opérations. Elle répond à l'évolution de la demande, qui à la faveur de la crise sanitaire, a vu la vente en ligne exploser. "En France, le canal de la distribution alimentaire en ligne a atteint un point d'inflexion au cours des deux dernières années, avec une augmentation considérable de la demande d'offres attrayantes, abordables et efficaces de services de distribution alimentaire en ligne", indique **Tim Steiner, Directeur général d'Ocado**. Les centres de logistiques automatisés pourront être partagés ou dédiés à un seul distributeur. D'autres acteurs se positionnent également sur le marché, notamment **le Français Exotec et le Norvégien AutoStore**.

> [www.usine-digitale.fr](http://www.usine-digitale.fr) – 17/02/22

**Le groupe EDF** fait état de très bons résultats en 2021 avec une progression de son chiffre d'affaires de 22,4 %, à 84 Mds € et d'un résultat net multiplié par 8, à 5,1 Mds €. Toutefois, il anticipe des difficultés en 2022 et 2023, en raison de la faible disponibilité de ses centrales nucléaires et des mesures gouvernementales mises en place pour réduire l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Il envisage donc **une augmentation de capital de près de 2,5 Mds €**. **Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire** a d'ores et déjà annoncé une participation de l'État à hauteur de 2,1 Mds €. Le groupe propose également de verser en actions (et non en numéraire) des dividendes au titre des exercices 2022 et 2023. Enfin un plan de cessions de près de 3 Mds € est également envisagé au cours des trois prochaines années (2022-2024).

> [Contexte – 21/02/22 - Le Monde - Le Figaro - 19/02/22](#)

## > SOCIAL

A l'occasion de l'élection présidentielle, le **cabinet Occurrence** a réalisé un sondage à la demande du **groupe de BTP, NGE**, auprès des jeunes âgés de 18 à 35 ans. Les résultats indiquent que la moitié des jeunes actifs travaillant dans le secteur de la construction partagent une vision positive de l'avenir, aux côtés des jeunes actifs des secteurs bancaires et assurantiels (contre 44 % tous secteurs confondus). **63 % d'entre eux estiment faire un métier utile à la société** (contre 58 %, tous secteurs confondus). Rapportés aux thèmes abordés durant la campagne présidentielle, les 18-35 ans du BTP se distinguent comme étant **les plus engagés en matière d'environnement**, thème que 65 % jugent "très important" (contre 57 % tous secteurs confondus). Ils placent ensuite les thèmes de la **protection sociale** (61 % versus 55 %) et **du logement** (53 %, contre 41 % de l'ensemble des répondants) au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang de leurs préoccupations. **L'entrepreneuriat est également davantage plébiscité par les jeunes du BTP** qui le jugent efficace, quelle qu'en soit la forme : création d'un commerce de proximité (73 %, contre 69 %), cagnottes en ligne pour contribuer au financement de projets (72 %, versus 63 %), ou création d'une start-up (66 %, contre 57 %).

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 23/02/22 - [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 22/02/22

**L'Assurance Maladie-Risques professionnels** propose **une nouvelle subvention, TOP BTP**, destinée aux entreprises de BTP de moins de 50 salariés. Objectif : les aider à acquérir des matériels visant à réduire les risques de chutes de plain-pied et de hauteur, les TMS et lombalgies liés aux charges lourdes, les risques d'ensevelissement ou encore l'exposition aux substances chimiques. Cette aide s'adresse aux entreprises de 1 à 49 salariés, dépendant du régime général, des secteurs d'activité du BTP (CTN B) à l'exception des certaines activités, et aux constructeurs de maisons individuelles (CTN G). Son attribution est conditionnée aux respects de certains critères. **Le montant de la subvention TOP BTP est plafonné à 25 000 €**. Elle peut couvrir la moitié des dépenses de matériels (hors échafaudages), 70 % des coûts de formations à la sécurité, et 25 % des coûts d'achat d'échafaudages. Plusieurs équipements peuvent être financés. La demande de subvention s'effectue via le Compte AT/MP de l'entreprise, disponible sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr).

► Pour en savoir plus sur [TOP BTP](http://TOP BTP) (source : <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/aides-financieres-secteurs/batiment-travaux-publics>)

## > ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Le 16 février dernier, **la Banque des Territoires** a lancé **Prioréno, un service d'intelligence artificielle et d'analyse des données à destination des collectivités** pour les aider à **prioriser les rénovations énergétiques de leur parc immobilier**. Développé en partenariat avec **Enedis, GRDF** et avec les **ministères de la Cohésion des territoires et du Logement**, cet outil est expérimenté depuis plusieurs mois par une soixantaine de collectivités de toutes tailles. Il devrait être mis gratuitement à disposition de toutes les collectivités au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, avant d'être proposé, toujours gratuitement, aux bailleurs sociaux. Un accès ouvert aux syndicats de copropriété est également envisagé à plus long terme. Prioréno permet de cartographier précisément le parc de bâtiments publics et leurs caractéristiques (usages, surface, année de construction, matériaux...) et d'associer les données de consommations réelles d'électricité et de gaz. Le service permet également d'établir des comparatifs de consommation avec d'autres collectivités possédant des équipements équivalents. Ces données sont collectées via les **compteurs Linky et Gazpar** et concernent pour l'instant la "quasi-totalité des 500 000 bâtiments publics de France". "Ce dispositif industriel ne se substitue pas aux équipes d'ingénierie, mais appuie le ciblage des chantiers prioritaires à lancer", souligne **Hakim Lahlou, Directeur de l'innovation de la Banque des Territoires**

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 16/02/22 – [Energiesse](#) - 21/02/22

**SNCF Gares et Connexions** a lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour équiper les gares de **plus d'un million de m<sup>2</sup> de panneaux solaires** d'ici 2030. Elle recherche dans un premier temps un partenaire pour **concevoir, réaliser, exploiter et maintenir des ombrières photovoltaïques pour les parkings de 156 gares** (190 000 m<sup>2</sup>), et 4 grandes halles voyageurs (en option). Ce premier AMI est ouvert jusqu'au 15 avril 2022. SNCF Gares et Connexions souhaite "massifier" le développement d'une capacité solaire à hauteur de 25 à 30 MWh (mise en service début 2024), avant de porter sa capacité de production à 47 MWh en 2025, puis à 150-200 MWh en 2030.

► Plus d'information sur [l'AMI](https://www.garesetconnexions.sncf) (source : <https://www.garesetconnexions.sncf>)

> [Enerpresse – 24/02/22 - www.lechodusolaire.fr – 1er/03/22](#)

**La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**, associée à **16 agglomérations, syndicats d'énergie et régies d'eau** a lancé **France Data Réseau**, une plateforme de collecte et partage de données des gestionnaires de réseaux et services publics. A ce stade du projet, 4 cas d'usages ont été retenus : **l'eau, l'éclairage public, les bornes de recharge pour les véhicules électriques et les "appuis communs"**, autrement dit les poteaux soutenant différents câbles. Le principe de cette mutualisation se veut gagnant/gagnant : "plus les collectivités y participeront, plus les données seront fiables et réutilisables à l'échelle locale pour la bonne gestion des infrastructures" souligne **Patrick Chaize, Président de l'Avicca et vice-président de la FNCCR**. Le projet a obtenu une aide de 545 000 €, sur 2 ans dans le cadre du plan de relance. Dans le domaine de l'éclairage public, il est prévu de réaliser une **cartographie de près de 771 000 points lumineux**, puis de "croiser les données techniques et d'implantation, ainsi que celles relatives aux nuisances environnementales des points lumineux". De quoi définir ensuite des indicateurs susceptibles de mieux orienter les programmes de rénovation ou de quantifier plus précisément les nuisances lumineuses. Trois syndicats d'énergie consolideront des données sur les poteaux des réseaux de distribution d'électricité, des données utiles en vue du déploiement de la fibre optique sur supports aériens. Une autre application vise à **centraliser les données de 850 bornes de recharge électrique** "pour mieux identifier les équipements, améliorer l'accès aux bornes pour les usagers et définir les futures zones à desservir". Les premiers résultats devraient être disponibles d'ici un an. D'autres entités pourront alors accéder à la plate-forme. Un **volet normalisation et interopérabilité** est également intégré à la plate-forme afin d'harmoniser les formats de données et faciliter leur partage et réutilisation.

> [www.labanquedesterritoires.fr](http://www.labanquedesterritoires.fr) – 28/02/22

Le 17 février dernier, **la ministre de l'Écologie, Barbara Pompili** a dressé un bilan de la 4<sup>ème</sup> période des **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** et annoncé de **nouveaux programmes** : "SONUM" sur la sobriété numérique porté par l'Ademe et "Baisse les Watts", porté par La Poste pour accompagner les TPE et PME dans la réduction de leur consommation d'électricité. Le programme "FEEBAT" qui propose des formations à la rénovation énergétique destinées aux professionnels du bâtiment sera reconduit sous l'appellation "FEEBAT 2", de juillet 2022 à décembre 2025. **Le programme "ACTE 2"** porté par FNCCR **est étendu à l'éclairage public**. Ce volet, baptisé **Lum'ACTE**, que le **Syndicat de l'Éclairage et le SERCE** ont contribué à définir, vise l'amélioration de la gestion de l'éclairage public. Il est doté de **10 M€ sur 4 ans** et doit permettre aux collectivités de diagnostiquer leurs réseaux d'éclairage. D'ici 2 ans, **3 à 4 millions de points lumineux** situés sur un territoire couvrant la moitié de la population française (soit un tiers du parc qui en comporte 10 millions) seront audités avec l'objectif d'**en rénover au moins 70 %**. L'objectif consiste à **identifier les "meilleurs gisements" d'économies d'énergie** mais aussi de les accompagner à "mieux piloter" leur **éclairage public**, indique le ministère. "Le programme comporte un grand volet diagnostic mais une partie sera également consacrée à la gestion même de l'éclairage avec des **formations à la télé-gestion** mais aussi la **mise en place de trames noires**".

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 17/02/22 – Contexte – 21/02/22

**Le Syndicat de l'éclairage** qui représente les fabricants de matériels d'éclairage alerte sur les **ruptures d'approvisionnement** qu'ils subissent, les contraignant à **revoir leurs délais de livraison**. L'envolée des prix de l'énergie rejaillit également sur le prix des matériels. Les formules de révision des prix propres aux luminaires d'éclairage intérieur et d'éclairage extérieur, basées sur les indices Insee, font apparaître une **augmentation annuelle 2021 de 13 % et 15 %**.

> [www.syndicat-eclairage.com](http://www.syndicat-eclairage.com) – 18/02/22

La première période de l'**appel d'offres PPE2 concernant l'autoconsommation**, clôturée le 26 novembre dernier, a suscité peu de candidatures : 9 dossiers (représentant 11,25 MWh) ont été déposés, pour une puissance appelée de 50 MWh. L'un d'entre eux a été rejeté pour non conformité. Dans une délibération du 1<sup>er</sup> mars dernier, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** s'interroge sur la **pertinence de conserver un appel d'offres dédié à l'autoconsommation**. Elle "renouvelle sa recommandation d'ouvrir la possibilité aux installations en autoconsommation partielle de candidater aux appels d'offres classiques, via une augmentation du seuil d'autoconsommation pour ces appels d'offres". En cas de maintien de l'appel d'offres autoconsommation, elle propose "a minima de baisser le niveau de la prime plafond".

► Consultez la [délibération de la CRE](https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision) (source : <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision>)

> [Contexte – 2/03/22](#)

**Le Sénat** a adopté une **proposition de loi du sénateur Didier Mandelli** permettant d'implanter des **installations solaires en zones littorales, sur des sites dégradés**. Cette mesure faisait initialement l'objet d'un article dans la Loi Climat et résilience mais avait été censurée par le Conseil constitutionnel, considérée comme cavalier législatif. Elle a obtenu le soutien du gouvernement, par la voix de **Béangère Abba, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité**, qui espère "un décret déterminant une vingtaine de sites possibles dès 2022". Toutefois l'examen de la proposition de loi ne pourra pas être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée avant les législatives.

> [Enerpresse – 24/02/22 - www.environnement-magazine.fr – 23/02/22](#)

Dans le cadre du **Plan France 2030**, **l'Ademe a ouvert 3 Appels A Projets (AAP) sur les énergies renouvelables et les systèmes énergétiques**. Le premier, "**PME Innovations**" porte sur le développement d'innovation par les PME pour le photovoltaïque, l'éolien flottant ou les réseaux énergétiques. Le deuxième concerne le développement de **briques technologiques pour les systèmes énergétiques** et le troisième, sous l'intitulé "**Aide à l'investissement de l'offre industrielle des ENR**", s'applique au développement de capacités industrielles dans les renouvelables et les réseaux. **Trois autres AAP** complémentaires ont également été lancés, dans le cadre du volet "**Décarbonation de l'industrie**" du Plan France 2030. L'**AAP "Zibac"** vise le développement de zones industrielles bas carbone ; l'**AAP "DemiBac"** concerne la réalisation de démonstrateurs de plus de 1,5 M€ ; l'**AAP "IBac"** concerne les projets inférieurs à 1,5 M€ proposés par des PME.

> [Enerpresse – 1er/03/22 – www.actu-environnement.com – 17/02/22](#)

## EN RÉGIONS

**Le Service d'Infrastructure de la Défense (SID)** prévoit d'engager **des travaux à hauteur de 2,5 Mds € en 2022**. " Il s'agit d'opérations de travaux, de maintenance et d'entretien portant sur des immeubles d'hébergement, de bureaux, sur des hangars pour les avions, les infrastructures nucléaires... ". Si le SID travaille déjà " avec les plus grandes entreprises du secteur, qui sous-traitent une partie des opérations, il peut également être intéressant pour nous de travailler directement avec les entreprises habituellement de 2<sup>e</sup> voire de 3<sup>e</sup> rang." Pour **favoriser la concurrence et inciter les PME à participer aux appels d'offres**, il organise 4 journées d'information : le 8 mars à Saint-Germain-en-Laye (78) le 17 mars à Brest (29), le 30 mars à Lyon (69) et le 31 mars à Toulon (83). Ces rencontres doivent également permettre d'accompagner les acteurs plus petits sur " les aspects pratiques, comme les procédures de paiement, puisqu'il faut passer par Chorus. "

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 16/2/22

## EN EUROPE

**Bruxelles. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le fonds d'investissement Solas Sustainable Energy** financeront à hauteur de 140 M€ des **projets d'efficacité énergétique, publics ou privés**, " axés sur la rénovation des infrastructures existantes, en particulier les bâtiments [...], les systèmes modernes de chauffage et de refroidissement, les unités de production combinée de chaleur et d'électricité, les toits solaires, etc. "

> [Contexte- 23/02/2022](#)

**Bruxelles. La Commission européenne** s'inquiète pour la **chaîne de valeur du photovoltaïque**, jugeant extrême la dépendance de l'UE vis-à-vis de la Chine, non seulement en ce qui concerne les panneaux solaires et leurs composants, mais également en raison des matières premières utilisées, telles que le silicium. Elle juge que cette situation est à même de " faire peser un risque sérieux sur la transition climatique et énergétique de l'UE ". Dans un **rapport annuel " EU strategic dependencies and capacities: second stage of in-depth reviews "**, publié le 23 février dernier, elle intègre les panneaux photovoltaïques dans la liste des secteurs " à risque de dépendance stratégique " et envisage de fixer des **objectifs spécifiques de recyclage des matières premières utilisées**.

► Téléchargez le [rapport de la Commission européenne](https://www.contexte.com/medias/pdf/medias-documents) (https://www.contexte.com/medias/pdf/medias-documents)

> [Contexte - 24/02/2022](#)

## DANS LE MONDE

Après avoir alerté le monde l'été dernier sur une élévation des températures de 1,5 °C d'ici 2030, soit 10 ans plus tôt que prévu, le 2<sup>ème</sup> volet du dernier rapport du **Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)** avertit : " les demi-mesures ne sont plus option ". Un dépassement, même temporaire, du niveau de réchauffement aura de graves conséquences, dont certaines seront irréversibles. L'accroissement exponentiel des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, inondations, sécheresses, ouragans...) affecteront particulièrement **les bâtiments, les infrastructures et le milieu urbain** qui concentre plus de la moitié de la population mondiale. Les experts s'inquiètent notamment de l'**augmentation de la consommation énergétique dédiée au refroidissement du parc immobilier d'Europe du Nord** qui devrait passer de 31% à 73% d'ici 2050, et même de 165% à 323% d'ici 2100 par rapport à la période 1996-2005. "En France, le recours à la climatisation dans les logements est passé de 14% en 2016 à 25% en 2020 selon l'Ademe. La climatisation est aujourd'hui responsable de près de 5% des émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) du secteur bâtiment " souligne **Hervé Lamy, Délégué général du groupement Actibaie**, qui réunit les professionnels des portes, portails, volets et stores. Parmi les solutions, certaines sont d'ores et déjà opérationnelles avec " des bâtiments écologiques, un approvisionnement fiable en eau propre et énergie renouvelable, des modes de transport durable " reliant les villes aux campagnes. Toutefois l'urgence de la situation, réclame des " solutions locales " et très réactives. Les experts du Giec insistent sur la **nécessaire mobilisation d'une " volonté politique " et de financements " adéquats "**, tout en réalisant un " **transfert de technologies** " entre pays.

► Téléchargez le [rapport "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability"](https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii) (source : https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii)

> [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com) – 1<sup>er</sup>/03/22 - [Enerpresse](#) – 3/03/22

## > NOMINATIONS

**Philippe Bernard**, a été élu **Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (SETVF)**. Il succède à Pascal de Laurens.

> [BTP Rail](#) – 18/02/22

**Rachid Bouabane-Schmitt**, a été nommé Secrétaire général de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), où il remplace Raphaëlle Epstein-Richard

> [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 18/02/22

**Jean-Marie Kerherno**, PDG de STPEE jusqu'en 2015 (entreprise adhérente au SERCE), a été élu **Président de l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTB)**.

> [Le Moniteur des Travaux publics](#) – 25/02/22